

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 19 Mai 2022 à 18h30
PROCES-VERBAL**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 33
Pouvoirs : 8
Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire :
13/05/2022

Le 19 mai 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir Marcel BABAD), Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Daniel DOMPOINT, Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER, Richard PACCAUD (Pouvoir Didier ALBAN), Stéphanie PALLIER, David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Catherine VIGNON (Pouvoir Jean-Jacques DUMONT),

Secrétaire de séance : Yves DUMOULIN.

Les points à l'ordre du jour appellent les éléments d'informations suivants :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 14/04/2022

Il est adopté à l'unanimité

2. Informations préalables données en séance

2.1. Vie communautaire

Arrivée de Célia KNOEPFLI, Gestionnaire du service commun des marchés publics, le 25/04/2022.

2.2. Subventions

• **Région AURA**

89 560,50 € pour la réalisation du contrat CCDSV 2022-2024 : Missions d'animation et ingénierie 2022.

• **Agence de l'Eau RMC**

30 298 € pour l'opération « Voie bleue - Itinéraire cyclo-touristique - Etude de maîtrise d'œuvre - chemin de halage.

3. Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil communautaire

3.1. Délibérations prises par le Bureau par délégation du Conseil

2022 B 05 Tourisme - Demande de subventions - Voie Bleue - Mobilier Chemin de halage

3.2. Décisions prises par le Président par délégation du Conseil

3.2.1. Passation et exécution des marchés publics

- Marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux articles L. 2122-1 et R. 2122-1 à R. 2122-8 du Code de la commande publique (supérieurs à 10 000 € HT) :

Installation d'un Point d'Apport Volontaire - Parking – Sainte-Euphémie - Entreprise CONTENUR (69009), pour un montant de 16 264 €HT.

Grille local DDS – Déchetterie des Bruyères à Trévoux – Métallerie MILLET (01600), pour un montant de 11 000 €

Travaux n° 21PPAT 09 - Aménagement d'un gîte d'étape sur le site de la maison éclusière de Parcieux

Lot 5 : Carrelage attribué à ACM CARRELAGE pour un montant de 10 738,78 € HT, soit 12 886,54 € TTC

Lot 6 : Façade attribué à SAS VINCENT pour un montant de 25 412,80 € HT, soit 27 954,08 € TTC.

- Procédures adaptées

- Maîtrise d'œuvre n° 22PPAM01 – Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration partielle de la recyclerie à Trévoux, attribuée à SARL DE PLUS BELLE pour un montant prévisionnel de 87 262,50 € HT, soit 95 988,75 € TTC correspondant au produit de votre taux de rémunération de 8.95% appliqué à la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

- Service n° 21PPAS03 – Groupement de commandes contrôles des points d'eau incendie, attribué à DIAG ASSAINISSEMENT pour un montant maximum annuel de 50 000,00 € HT, soit un total de 200 000,00 € HT au terme des éventuelles reconductions.

- Travaux n° 21PPAT09 - Aménagement d'un gîte d'étape sur le site de la maison éclusière de Parcieux

- Lot 1 : Démolition Maçonnerie attribué à RICHARD CONSTRUCTION pour un montant de 18 952,64 € HT, soit 22 743,17 € TTC

- Lot 2 : Menuiserie bois attribué à MENUISERIES DE L'AIN pour un montant de 48 927,80 € HT, soit 58 713,36 € TTC

- Lot 3 : Placo-isolation-peintures attribué à RAVALTEX pour un montant de 29 746,05 € HT, soit 35 695,26 € TTC

- Lot 4 : Revêtements minces attribué à ENTREPRISE PEROTTO SARL pour un montant de 5 735,50 € HT, soit 6 882,60 € TTC

- Lot 7 : Plomberie-Sanitaire-Chauffage-VMC attribué à SARL FINAS pour un montant de 36 717,85 € HT, soit 44 061,42 € TTC

- Lot 8 : Electricité attribué à EG3P pour un montant de 19 518.62 € HT, soit 23 422,34 € TTC

- Avenants

- Marché de service de transports scolaires sur le territoire de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

- Lot 1 : Service de transports publics sur le périmètre de transports urbains de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée : Avenant n°6 entraînant une hausse du prix de : 257 000 € HT, soit 282 700 € TTC, soit une incidence financière d'environ 21,86 %. Titulaire : MAISONNEUVE
- Lot 2 : Service de transports publics sur le périmètre de transports urbains de la communauté de communes Dombes Saône Vallée : Avenant n°5 entraînant une hausse du prix de : 288 000 € HT, soit 316 800 € TTC, soit une incidence financière d'environ 17,03 %. Titulaire : MAISONNEUVE
- Marché de service de transports publics sur le périmètre de transports urbains de la communauté de communes Dombes Saône Vallée : Avenant n° 9 entraînant une hausse du prix du marché de : 603 703,27 € HT, soit 664 073,60 € TTC, soit une incidence financière d'environ 23,87 %. Titulaire : TRANSDEV
- Travaux Marché n° 21PPAT07
 - Accord-cadre travaux de réparation et de branchement sur le réseau d'assainissement :
 - Avenant n° 1 entraînant une hausse du montant maximum annuel de l'accord-cadre de + 75 000 € HT, soit + 90 000 € TTC, soit une incidence financière d'environ + 15 % sur l'année. Titulaire : PETAVIT
 - Avenant n° 2 consistant en l'ajout de prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires.
 - Avenant n° 3 entraînant une hausse de 3,75 %

4. Validation du projet de PCAET

M. Frédéric VALLOS présente le diaporama et précise que le PCAET a été élaboré grâce au travail des ateliers sur chacune des thématiques ciblées. 40 actions ont été retenues et sont présentées ce soir au Conseil Communautaire pour validation. Le document a été soumis :

- Le 12 avril 2022 : à la Commission environnement
- Le 5 mai 2022 : au Bureau en présence des référents PCAET pour consultation
- Le 19 mai 2022 : Conseil communautaire pour vote.

M. Frédéric VALLOS laisse la parole à Claudie Racine qui détaille le contenu du PCAET. Elle indique qu'il contient :

- Un rapport final (Présentation de la démarche, Synthèse du diagnostic, Présentation de la stratégie, Présentation du plan d'actions, La gouvernance)
- Un rapport stratégique (présentation des objectifs retenus à l'horizon 2030, Comparaison de la stratégie au scénario tendanciel et aux objectifs régionaux et nationaux)
- L'évaluation environnementale stratégique (ESS et son résumé), qui est un document réglementaire évaluant l'impact des actions sur l'environnement et proposant le cas échéant des moyens de réduire cet impact.
- Les documents annexes (le diagnostic territorial, le plan d'actions, l'étude d'opportunité de mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE qui ne sera finalement pas mise en place sur le territoire de la CCDSV)

Il y a 40 actions réparties en 6 thématiques :

- Mobilité (9 actions)
- Bâtiments et urbanisme (7 actions)
- Energies renouvelables (6 actions)
- Agriculture et consommation locale (7 actions)
- Adaptation au changement climatique et écologie (6 actions)
- Transverse (5 actions)

1) Mobilité

Action 1 « Faciliter l'accès aux transports en communs moins polluants »

Action 2 « Réaliser un schéma des modes actifs »

Action 3 « Communiquer sur les mobilités alternatives »

Action 4 « Développer l'usage du vélo notamment à assistance électrique »

Action 5 « Rencontres et partenariats sur les transports de marchandises (moins de transports et transports moins polluants)

Action 6 « Développer des bornes de recharge mutualisées pour véhicules électriques »

Action 7 « Développer et mutualiser des stations de recharge multi énergies pour les transporteurs »

Action 8 « Favoriser le covoiturage »

Action 9 « Limiter les déplacements »

Frédéric VALLOS précise que le Conseil communautaire doit valider les 9 actions relatives au thème Mobilité. On peut noter, sur cette thématique, que la CCDSV recrutera 1 ETP (poste à équivalent temps plein) supplémentaire et

a déjà débuté la mise en œuvre plusieurs de ces actions. Par contre, la CCDSV ne pourra pas porter toutes les actions du plan climat. Ainsi, pour chacune des actions présentées, le détail des porteurs de projet est indiqué (les communes, la CCDSV, un autre partenaire...)

2) Bâtiments et urbanisme (7 actions)

Action 10 « Réduire la consommation énergétique des lieux publics » :

Action 11 « Sensibiliser les usagers des bâtiments publics aux écogestes »

Action 12 « Avoir des bâtiments et installations publics exemplaires en termes de conception et de fonctionnement »

Action 13 « Agir pour la rénovation énergétique des bâtiments »

Action 14 « Impulser une dynamique d'usage de matériaux biosourcés »

Action 15 « Œuvrer pour un urbanisme écologique et adapté à la chaleur »

Action 16 « Mener une réflexion globale pour un urbanisme durable »

Frédéric VALLOS indique que là aussi la CCDSV met en œuvre des moyens pour réaliser ces actions grâce au redéploiement d'un ETP. Elle a aussi pour objectif d'être vertueuse dans la gestion de ses propres équipements, en prévoyant la réalisation de diagnostics des bâtiments existants et l'utilisation de matériaux adaptés dans les nouvelles constructions, comme les crèches. De même, certaines actions seront menées par des communes comme l'installation de panneaux photovoltaïques.

3) Energies renouvelables (6 actions)

Action 17 « Informer pour faciliter l'émergence de projets d'Energies Renouvelables et de transition énergétique sur le territoire »

Action 18 « Développer une stratégie locale pour les énergies renouvelables

Action 19 « Développer le solaire »

Action 20 « Accompagner les projets de chaufferies bois, mutualiser les études »

Action 21 « Etudier les potentiels hydroélectriques, des réseaux de chaleur, et de récupération d'énergie »

Action 22 « Définir une stratégie de développement de la méthanisation »

4) Agriculture et consommation locale (7 actions)

Action 23 « Informer pour encourager les changements de pratiques vers une agriculture durable »

Action 24 « Développer le lien entre le territoire et l'agriculture locale »

Action 25 « Mettre en place le Projet Alimentaire inter-territorial (PAIT) sur la restauration collective, et engager un travail pour un PAIT élargi favorisant une filière alimentaire locale complète »

Action 26 « Développer l'installation de maraîchers et la diversification des cultures »

Action 27 « Améliorer les débouchés pour les productions locales et/ou bio »

Action 28 « Développer une filière autour des haies

Action 29 « Encourager les pratiques agricoles favorables au stockage carbone »

Frédéric VALLOS rappelle que toutes ces actions ont déjà été déroulées lors des commissions et en Bureau communautaire, il incite cependant les élus qui les découvrent, à poser des questions.

5) Adaptation au changement climatique et écologie (6 actions)

Action 30 « Gérer durablement la ressource eau »

Action 31 « Sensibiliser aux enjeux climat et nature, notamment les jeunes »

Action 32 « Développer et maintenir les puits de carbone »

Action 33 « Développer et maintenir les espaces naturels pour un territoire résilient et vivant

Action 34 « Informer sur le développement et le maintien des espaces naturels pour un territoire résilient et vivant »

Action 35 « Mettre en place un programme de prévention des déchets »

6) Transverse (5 actions)

Action 36 « Renforcer les clauses environnementales dans la commande publique »

Action 37 « Mettre en place une gouvernance pour le PCAET »

Action 38 « Planifier et harmoniser la communication sur les actions PCAET »

Action 39 « Démarche d'amélioration continue de la CCDSV sur les volets climat air énergie : Cit'ergie » (nouvelle appellation : territoire engagé dans la transition écologique)

Action 40 « Intégrer les enjeux qualité de l'air »

Mme Permezel s'étonne du nombre d'emplois créés pour mettre en œuvre ce PCAET. Elle se demande comment ces postes vont être financés, par des économies réalisées dans d'autres services de la collectivité ou en augmentant les impôts.

Marc PECHOUX répond que finalement le nombre de postes à financer n'est pas très important comparativement au volume d'actions à mener et au montant de la masse salariale de la collectivité. Il y a des postes partagés et des postes redéployés. Le détail est le suivant :

- 1) 1 ETP mobilités (création)
- 2) 1/2 ETP agriculture (1 ETP partagé avec autre EPCI)
- 3) 0,1 ETP énergies renouvelables (1 ETP partagé à 4 EPCI, subventionné à 70% par l'ADEME)
- 4) 1,5 poste redéployé :
 - a. ½ poste sur le suivi des opérations et travaux des pistes cyclables
 - b. Le poste de l'ingénieur en renfort sur les missions sera redéployé vers l'ETP « transitions écologiques et bâtiments)

Soit 1,6 ETP en plus à financer

Il ajoute que la masse salariale est, et c'est une caractéristique de la CCDSV, peu importante par rapport aux 75 millions d'euros de budget qu'elle développe environ par an. De plus, une grande partie des actions du PCAET a déjà été budgétée dans le PPI de la collectivité.

Samuel LACHAIZE ajoute que dans le DOB 2022 et sa prospective, 300k€ par an, dédiés au PCAET, ont été prévus à partir de 2023, pour assurer le fonctionnement des actions du PCAET, notamment la masse salariale, la communication, les frais d'animations ou de portage d'actions et cela jusqu'à la fin du mandat. Chaque année, il est prévu que les opérations prévues dans le PPI sont réajustées par le Conseil communautaire, en fonction des objectifs et des moyens constatés de la CCDSV. Ainsi, en cas de difficultés, le budget pourra être modifié. La part de la masse salariales, c'est-à-dire ces 1,6 ETP en plus ne représentent qu'une petite part des crédits prévus pour le PCAET.

Marc PECHOUX remercie Frédéric VALLOS et Claudie Racine pour cette présentation et conclut en disant que la première délibération sur le PCAET date du 11 septembre 2017. Le concept semblait bien confus et surtout pas concret. L'obligation faite à la CCDSV n'avait pas été bien intégrée.

Quelques années après, après avoir travaillé avec tous les acteurs, l'ampleur de la tâche a été mieux cernée et des pistes de travail ont émergé.

C'est le sens de la feuille de route que fixe ce PCAET et ses 40 actions, qu'elles soient petites ou grandes : comment concrètement réduire les gaz à effet de serre et augmenter la production d'énergie renouvelable ? L'actualité et la météo rappellent ces jours-ci que le réchauffement climatique est en route. L'action de la CCDSV ne révolutionnera pas le monde, mais elle a sa part à jouer comme chacun.

Marc PECHOUX estime que la collectivité peut être fière du travail accompli collectivement entre avec les communes, les habitants, les entreprises et les différents acteurs du territoire.

Il ajoute que cette délibération n'est que le début du travail et des changements qui doivent être réalisés en Dombes Saône Vallée, si les élus veulent atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés.

Il ne s'agit pas non plus de se tromper d'acteur, la CCDSV ne pourra faire qu'une partie sur notre territoire. Certes, elle devra animer, impulser, relancer, mais la majorité des actions ne relève pas d'elle, mais de tous : entreprises, habitants, agriculteurs, associations. Le PCAET ne pourra être mis en œuvre que par un effort collectif.

Comme cela a été vu dans le DOB, la prospective et dans les fiches actions : la CCDSV se prépare à mobiliser les moyens financiers et humains nécessaires pour son travail d'animation, de mobilisation et d'actions. Marc PECHOUX indique qu'il s'agit du devoir de la collectivité.

Pour illustrer ce propos, il rappelle qu'ont été inscrits dans la prospective : 3,5M€ pour les pistes cyclables dont 1M€ de fonds de concours pour les communes, 500k€ pour les fonds de concours pour les parkings de covoiturage, 1M€ pour les travaux de transition énergétique sur les bâtiments. Enfin, 300k€ par an dès l'an prochain qui seront utilisés pour financer le fonctionnement des équipements, les moyens humains, les actions de communication et d'animation. Sans compter le BHNS, la passerelle sur la Saône à St Bernard, ni les crédits des différents budgets annexes, ce sont plus de 6M€ qui sont déjà inscrits sur le budget principal sur ce mandat pour les actions en faveur du PCAET.

Il ajoute qu'il pense et espère que la mobilisation nécessaire permettra, de réunir les administrés du territoire autour de ce projet et de créer plus de liens autour d'objectifs de société partagés, (comme cela est déjà fait avec notre action culturelle)

Arrivée de Mme Emmanuelle CARNELLI à 19h39

Arrivée de BERNARD Rey à 19h46

TEXTE DE LA DELIBERATION :

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, rappelle que la CCDSV s'est engagée en 2018 dans la réalisation d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015.

Pour construire son PCAET, la CCDSV a largement consulté pour construire un plan d'actions cohérent et partagé en mobilisant tous ses partenaires et les acteurs du territoire :

- 20 juin 2019 : Atelier de travail sur la stratégie territoriale en présence des partenaires et des acteurs du territoire.
- 12 octobre 2020 : Atelier de travail sur la stratégie territoriale en présence des communes, vice-présidents et services concernés de la CCDSV.
- 10 décembre 2020 : Atelier de travail sur la stratégie territoriale avec les membres du bureau communautaire.
- Mars-Avril 2021 :
 - o 6 ateliers de travail sur le plan d'actions en présence des partenaires et des acteurs du territoire.
 - o Consultation du public via une plateforme participative.
- Novembre-Décembre 2021 : Ateliers de concertation sur le contenu des fiches actions en présence des partenaires et des acteurs du territoire.
- Janvier-Février 2021 : Echanges avec les principaux porteurs des fiches actions, rédaction et relecture des fiches actions.

Différentes validations intermédiaires ont permis de valider les éléments au fur et à mesure de l'avancement du projet :

- Présentation du diagnostic territorial en conseil communautaire du 21 mai 2019
- Validation de la stratégie territoriale en conseil communautaire du 28 janvier 2021
- Validation du plan d'actions en conseil communautaire du 5 octobre 2021.

Ce travail a permis l'élaboration du projet de PCAET contenant :

- Le rapport final du PCAET : il s'agit du document présentant la démarche, le diagnostic, la stratégie, le plan d'actions et la gouvernance qui va être mise en place pour la mise en œuvre du PCAET.
- Le rapport stratégique définissant les objectifs retenus à l'horizon 2030 et comparant ces objectifs au scénario tendanciel ainsi qu'aux objectifs régionaux et nationaux.
- L'évaluation environnementale stratégique (EES) et son résumé. Ces documents ont pour objectif d'évaluer l'impact des actions sur l'environnement et de proposer des moyens de réduire cet impact.

Etapas de validations réglementaires

Conformément au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie, le projet de PCAET sera soumis pour avis au préfet de Région et au Président du conseil régional. Ces derniers disposent de deux mois pour formuler leurs avis.

Le PCAET fait partie de la liste des plans, schémas et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique telle que définie à l'article R 122-17 du Code de l'Environnement. Il sera de ce fait également transmis pour avis à l'Autorité Environnementale. Dans le cas du PCAET, l'autorité compétente est la mission régionale d'autorité environnementale. Elle dispose de trois mois pour formuler son avis.

Le PCAET ayant un impact sur l'environnement, le projet de PCAET sera ensuite soumis à la consultation du public.

Le projet de PCAET pourra ensuite éventuellement être modifié pour tenir compte des avis et consultations détaillés ci-dessus avant d'être définitivement approuvé par le Conseil Communautaire.

Vous trouverez le projet de PCAET dans son intégralité, via le lien de téléchargement : <https://we.tl/t-ZYGroyHzGk> pour que vous puissiez en prendre connaissance avant cette réunion.

Pour consacrer du temps aux échanges, il n'est pas prévu de présenter l'intégralité de ces documents lors du conseil communautaire du 19 mai 2022.

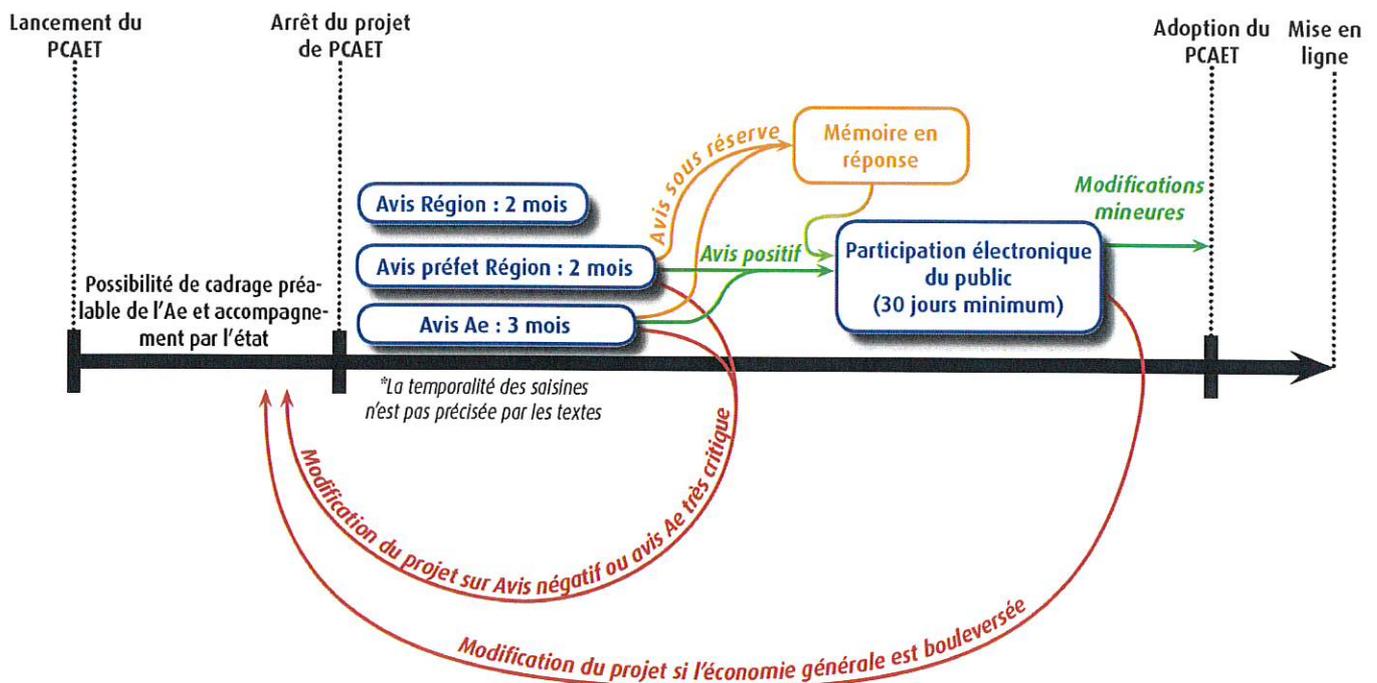
Vu l'avis formulé par la commission environnement – PCAET – gestion des déchets et des gens du voyage, réunie le 12/04/2022.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/05/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de PCAET tel que présenté ;
- ✓ **D'AUTORISER** la transmission du projet de PCAET pour avis au Préfet de Région, au Président du conseil régional ainsi qu'à l'autorité environnementale ;
- ✓ **D'AUTORISER** la consultation du public sur la base de ce projet.
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer tous actes à intervenir ;

FV termine la présentation en indiquant le processus de validation du PCAET qui est résumé dans ce schéma ci-dessous :



Frédéric VALLOS ajoute que ce PCAET constitue la pierre angulaire de ce mandat et il a pu constater depuis 2 ans la grande implication de la CCDSV pour le constituer. « Le plus dur reste à faire », il est indispensable que ce plan soit mis en œuvre concrètement. Il remercie Claudie Racine et les services de la CCDSV qui ont œuvré pour la création de la PCAET.

5. Questions diverses

5-1) mobilités

Marc PECHOUX rappelle l'enquête mobilité en cours et demande aux élus que le questionnaire sur les mobilités soit relayé dans les communes afin qu'il récolte le plus de réponses possibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H52

Le Secrétaire de Séance,
Yves DUMOULIN



Le Président,
Marc PECHOUX

